



Engagé·es  
au quotidien

## **Déclaration liminaire FSU F3SCT ministérielle de l'Éducation nationale Réunion plénière du 9 juin 2026**

Cette dernière réunion en plénière de la F3SCT MEN de cette année scolaire va nous permettre d'aborder des sujets de fond que la FSU porte dans la durée.

Mais avant de traiter ces sujets, au cours de la réunion, la FSU souhaite aborder quelques thématiques d'actualité, pour alerter et interpeller le ministère.

Et l'actualité en matière de conditions de travail et de santé au travail est effectivement très chargée.

L'actualité, aujourd'hui, c'est la mobilisation des AESH, portée par une intersyndicale très large. Ces personnels représentent désormais le deuxième métier du ministère tous corps confondus. En amont du prochain groupe de travail ministériel qui se tiendra le 17 juin, la FSU, dans cette instance dédiée à la SSCT, rappelle que ces personnels sont particulièrement exposé·es aux risques psychosociaux. Leurs conditions de travail, d'emploi (précarité) et de rémunération ne sont pas acceptables. Les pistes envisagées par le ministère sont très largement insuffisantes. La FSU rappelle les revendications portées aujourd'hui par l'intersyndicale :

- la création immédiate d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour toutes et tous les AESH ;
- un temps complet sur la base des missions réelles exercées ;
- une revalorisation salariale significative ;
- la reconnaissance pleine et entière des qualifications et compétences professionnelles des AESH ;
- une école pleinement inclusive donnant réellement les moyens de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

De plus, pour la FSU, les PAS poursuivent la logique comptable des PIAL qui est facteur de souffrance au travail. Dans les départements, c'est la période de signature des avenants, ce qui rajoute un stress important et de la colère pour les AESH concerné·es.

Coté mobilisation, la semaine dernière ce sont les AED qui se sont fortement mobilisé·es. Les ministres passent, parlent tous du climat scolaire, mais toutes et tous oublient les AED. A la rentrée 2026, ce seront 165 ETP d'AED qui seront supprimés et les discussions sur les grilles salariales sont suspendues sous couvert de budget insuffisant. C'est inacceptable. C'est pour dénoncer cette situation que plus de 25% des vies scolaires étaient fermées le 2 juin dernier à l'appel de la FSU et de l'intersyndicale.

L'actualité, dans le second degré encore, comme à chaque fin d'année scolaire, c'est une organisation intenable des corrections des examens. Nous avons mené un travail de fond en CHSCT il y a quelques années sur les conditions de correction des épreuves anticipées de français. Mais nous constatons de manière récurrente que nombre de professeur·es convoqué·es pour les corrections, quelles que soient les disciplines, sont placé·es dans une position intenable. Il leur est en effet régulièrement demandé d'assurer à la fois leurs cours, de surveiller des épreuves et de corriger. C'est par exemple le cas d'enseignant·es TZR affecté·es à la fois en collège et lycée. Nous demandons au ministère d'intervenir pour que

dans tous les rectorats, en urgence, une attention particulière soit portée aux conditions de correction, en lien avec les revendications de nos syndicats dans les académies.

Dans le 1er degré, des milliers de fiches SST sont rédigées, les verbatim indiquent bien la souffrance causée par des conditions de travail dégradées, très souvent liée à l'absence de moyens pour l'école inclusive, mais également à une augmentation des conflits interpersonnels. Cette situation engage directement la responsabilité de l'institution, qui laisse se dégrader les conditions de travail malgré les alertes répétées. Alors que la formation spécialisée ministérielle prévoit (enfin) des travaux pour mettre à jour le *guide de 2018 relatif à la prévention des risques professionnels et à l'accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur*, le GT est repoussé au 7 juillet. La FSU y portera fortement l'exigence de prévention primaire, en s'attaquant aux causes organisationnelles des risques.

Parallèlement, la Conférence Nationale du Handicap annoncera des mesures qui auront des incidences sur l'avenir de l'école inclusive, mais celles et ceux qui la font vivre - AESH, enseignantes et enseignants, psychologues de l'Éducation nationale, infirmières scolaires - en sont tenu·es à l'écart : leurs représentant·es n'y ont même pas été invité·es.

L'actualité, ce sont aussi des conditions de travail et d'emploi indignes à Mayotte qui mobilisent les personnels. Dans un contexte social dramatique (violences, intrusions, attaques d'établissements), les EMS se sont mobilisé·es pour faire reconnaître leurs conditions d'exercice qui vont bien au-delà des missions ordinaires attendues sur ce poste.

L'actualité récente et à venir, c'est enfin, dans l'hexagone, la canicule.

La France, dans l'hexagone, subit des vagues de chaleur désormais récurrentes dont l'intensité s'amplifie ; avec des conséquences concrètes sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels. En effet, lors du dernier épisode, dans 77,6 % des collèges et des lycées, les températures relevées dépassaient 30 degrés. Dans de nombreuses écoles, elles ont atteint 35 degrés et 87,18 % des collèges et des lycées n'ont pas mis en place de mesures d'adaptation, alors même que le décret de 2025 oblige l'employeur à en prendre. De nouvelles épreuves d'examens arrivent, de nombreuses anticipations sont nécessaires afin de ne pas reproduire ce que nous avons connu avec les épreuves de Bac pro. Comme pour les épreuves générales et technologiques et le brevet des collèges, le calendrier de bac professionnel et CAP doit, à l'avenir, positionner l'ensemble des épreuves le matin.

Les réponses apportées, face à l'exposition à ce risque, par notre employeur ne sont pas à la hauteur des enjeux et se limitent, pour le mieux, à un niveau de prévention secondaire.

Le report sur le seul niveau local des adaptations des horaires, du passage en service minimum ou de fermetures, n'est plus acceptable, tant ces décisions laissent la communauté éducative s'organiser par elle-même, et subir des conditions de travail inacceptables.

Le ministère, contraint par l'urgence, a publié un plan de gestion des vagues de chaleur le 28 mai dernier. S'il est nécessaire, il n'est cependant pas satisfaisant sur le fond et la forme. Nous rappelons que nous avons demandé unanimement qu'un point soit fait aujourd'hui lors de cette réunion de la F3SCT MEN sur la gestion du premier épisode caniculaire de ce printemps.

Pour la FSU l'urgence est de mettre en œuvre une véritable politique de prévention primaire reposant sur une refondation majeure du bâti scolaire, des installations sportives et des bâtiments administratifs, dépassant le seul objectif d'adaptation du fonctionnement des établissements, en cas de vague de chaleur, afin de répondre aux enjeux des effets des

changement climatiques sur les conditions de travail des personnels et la continuité du service public d'enseignement.

Par ailleurs, il est pour la FSU dommageable de déposséder la F3SCT ministérielle de ses prérogatives dès lors qu'a été travaillé en groupe de travail un document, et que ce même document est publié sans retour ou validation par notre instance.

En CSAMEN, la semaine dernière, le ministère a reconnu qu'il fallait aller bien au-delà, mais comment ? Où sont les engagements politiques et budgétaires ?

On peut encore rappeler aussi l'état de la médecine de prévention, et un ministère qui ne respecte pas les obligations réglementaires en la matière.

L'actualité encore, ce sont de nouvelles attaques sur les droits en santé et en parentalité.

Alors que ce ministère voulait nous embarquer dans une négociation sur la QVCT, il s'emploie à dégrader les droits en santé de ses agent·es, en appuyant la politique engagée par le ministre de l'Action et des comptes publics.

La FSU dénonce ainsi les reculs des droits en santé : au jour de carence et à la baisse de rémunération en CMO, du plein traitement à 90%, vont s'ajouter des restrictions sur la durée initiale des congés maladie, avec de grandes inquiétudes et inconnues sur l'attribution des CLM ; une réglementation des ASA parentalité en défaveur des personnels de notre ministère et notamment des femmes ; et un recul scandaleux et inique sur le droit au temps partiel thérapeutique.

Sur la disparition du TPT de droit, qui peut croire que les remplacements d'agent·es en arrêt maladie seront plus faciles et moins coûteux que le remplacement partiel ? Qui peut croire que les trente jours d'attente vont permettre aux autorités administratives de mieux s'organiser alors qu'elles n'assurent déjà pas les remplacements ou dans des conditions ubuesques. Le seul effet concret sera une augmentation des CMO, avec des personnels ponctionnés financièrement et écartés de l'emploi alors qu'ils auraient pu exercer partiellement.

Au lieu d'essayer de sauver les apparences avec de la QVCT, le ministère ferait bien de reconnaître prioritairement les situations d'accidents de services liés à la répétition d'événements traumatisants, qui ne constituent pas, selon les définitions, une exposition régulière à un facteur de risque débouchant sur une maladie. Ni maladie, ni accident, ces situations de travail anormales et traumatisantes passent sous les radars, et encore une fois, il s'agit de formes de pénibilité et de risques spécifiques aux métiers fortement féminisés.

Nous voulons souligner trois points en conclusion de ces propos liminaires :

Lors de la réunion de la FS ministérielle du 31 mars dernier 2025, la FSU, dans sa déclaration liminaire, demandait, à nouveau, à être informée des rapports et préconisations des enquêtes relatives aux actes suicidaires pour mener à bien ses missions telles que définies dans la réglementation. Lors de cette même séance, l'ensemble des organisations syndicales portait un avis sur cette problématique auquel aucune réponse écrite n'a encore été apportée par le président de la FS, valant par conséquent fin de non-recevoir.

Un autre avis a été adopté le 28 janvier, demandant un travail, avec des experts, permettant de questionner les enjeux de prise en charge des fragilisations individuelles en matière psychique au travail et d'analyser les procédures existantes d'une part, et, d'autre part, de proposer des améliorations au regard de dispositifs de prévention et prise en charge, mis en place par d'autres ministères, organisations publiques ou par d'autres grands opérateurs privés.

Nous demandons la réponse précise et écrite à ces avis.

La FSU se réserve le droit d'engager toute démarche nécessaire afin que la réglementation en termes de travail, de santé et de sécurité au travail dans notre ministère soit enfin respectée par notre employeur.

Lors de nos échanges réguliers nous vous avons déjà interpellé sur les entraves qui s'organisent sur l'utilisation des registres SSCT. Nous y reviendrons dans le cadre des OSM, mais les dérives sont symptomatiques d'autorités administratives qui ont pour seul objectif de mettre la poussière sous le tapis.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, nous allons être consulté·es sur les orientations stratégiques du ministère pour l'année scolaire 2026-2027. Dans leur titre 1.1, les orientations stratégiques ministérielles 2026-2027, il est rappelé la nécessité de garantir la continuité d'activité des formations spécialisées dans le cadre du renouvellement des instances, en tirant notamment profit de l'expérience acquise lors du dernier mandat. Vous nous avez rassuré·es sur ce point mais nous serons extrêmement vigilant·es pour que l'année scolaire prochaine ne soit pas une année blanche en matière de dialogue social sur la santé au travail.

Juste un dernier mot. Vous nous présentez régulièrement et réglementairement des bilans dans notre instance.

Pour la FSU, cette déclaration liminaire est une sorte de bilan d'étape contextualisée avant la fin d'un mandat qui aura montré que le remplacement des CHSCT par une instance fusionnée n'a pas permis de renforcer les politiques de santé au travail, bien au contraire.



ENGAGÉ-ES POUR  
DE MEILLEURES  
CONDITIONS DE TRAVAIL